

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO



Christophe Deldycke
Président

LES FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ DE NORD CAP : UN MODÈLE D'ÉPARGNE CIRCULAIRE RÉGIONALE

Cher souscripteur,

Nous vous remercions pour votre confiance renouvelée, qui a permis le développement et la croissance de nombreuses entreprises dans les Hauts-de-France. Basée à Lille et intervenant dans toute la région, Nord Capital Partenaires gère 240 M€ et accompagne une soixantaine de PME et ETI de nos territoires dans leurs opérations de croissance et de transmission.

L'année 2021 a été une année très active pour Nord Capital Partenaires. Nous avons investi 25 M€ dans 16 entreprises. De plus, notre positionnement d'acteur responsable dans notre mission de financement des entreprises en croissance s'est renforcé avec comme objectif un souci d'éthique et de création de valeurs extra financières. Nous allons publier début juillet notre rapport RSE 2022 que vous pourrez télécharger sur notre site Internet (www.nordcapital.fr)

De plus, la mise en œuvre du programme de cessions des participations en portefeuille des fonds en fin de vie initiée en 2021 est un succès, et suit son cours en 2022. Tous les fonds d'investissement de proximité de Nord Capital Partenaires sont maintenant au moins en période de pré-liquidation. Les véhicules FIP NORD CAP V, VI, et VII affichent lors de ce premier trimestre 2022 une performance financière positive*.

Nous sommes ravis que votre épargne ait pu contribuer à financer des projets de développement dans notre territoire et que le succès de ces projets contribuent à valoriser l'épargne des habitants du territoire : c'est de l'épargne circulaire régionale.

Vous trouverez ci-joint les valeurs liquidatives arrêtées au 31 mars 2022, illustrant la bonne performance de nos participations.

Cordialement,

Les équipes de Nord Capital Partenaires.

NORD CAP 4

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0011454131
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	8,13 €
Performance depuis l'origine	-4,17%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+59,72%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+16,87%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
12/11/2020	87,70 €	88%

LE MOT DU GÉRANT

La durée de vie du FIP Nord Cap 4 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au règlement du fonds.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession de la société Hôtel Ermitage des Loges.

Le FIP a réalisé un premier remboursement partiel de 87,70 € par part le 12 novembre 2020 et sera définitivement liquidé d'ici le 31 décembre 2022 lorsque les deux dernières participations auront été cédées.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

NORD CAP V

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0011760651
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

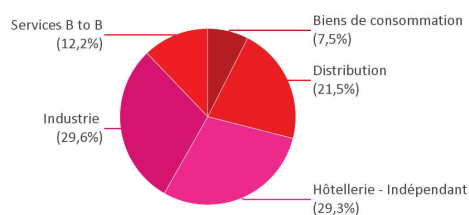
DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	148,30 €
Performance depuis l'origine	+87,20%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+212,00%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+128,29%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
15/11/2021	38,90 €	39%

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Nord Cap V, créé le 20 mai 2014, devait arriver à échéance le 31 décembre 2022. Le fonds détenant encore sept sociétés non cotées en portefeuille au 31 mars 2022, la durée de vie du fonds est prolongée une nouvelle fois d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, conformément au règlement du fonds.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés Espace Freelance (réseau national de consultants indépendants) et Hôtel Oreboi.

Le FIP a réalisé un premier remboursement partiel de 38,90 € par part en novembre 2021. Une seconde distribution sera réalisée en septembre prochain à la suite des opérations de cession en cours.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

NORD CAP VI

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0012532919
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

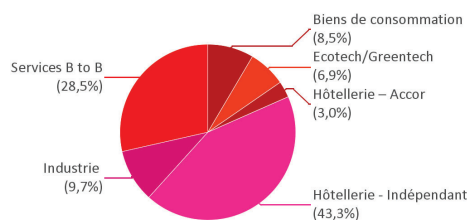
DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	170,00 €
Performance depuis l'origine	+70,00%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+183,33%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+107,32%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Nord Cap VI, créé le 19 mai 2015, devait arriver à échéance le 31 décembre 2022. Le fonds détenant encore sept sociétés non cotées en portefeuille au 31 mars 2022, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, conformément au règlement du fonds.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés Clicdata (éditeur de logiciels), Espace Freelance (réseau national de consultants indépendants) et Otimo (production, stockage et conditionnement de légumes frais).

La valeur de la part du fonds a progressé de 70 % depuis sa création grâce à l'évolution favorable de plusieurs lignes du portefeuille. Le fonds procèdera au remboursement du nominal de la part en septembre 2022.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

NORD CAP VII

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013069812
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	Investi

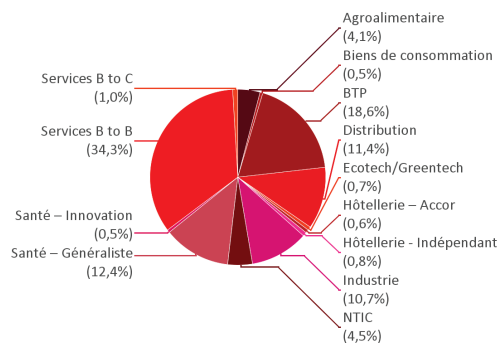
DONNÉES AU 31/03/2022

Valeur liquidative au 31/03/2022	114,12 €
Performance depuis l'origine	+14,15%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+90,24%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+39,20%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Nord Cap VII a été créé le 18 mai 2016 pour une durée de vie de sept ans et demi (jusqu'au 30 septembre 2023), éventuellement prorogeable de deux fois un an, soit jusqu'au 30 septembre 2025, conformément au règlement du Fonds.

Nous vous informons que Nord Capital Partenaires a décidé d'ouvrir la période de pré-liquidation du FIP à compter du 30 septembre 2022. Au cours de cette période de pré-liquidation, le FIP bénéficiera de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Le FIP ne sera notamment plus tenu de respecter le quota d'investissement de 80 % de l'actif du fonds en PME régionales.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés Batiloc (vente et location de bâtiments modulaires), Clicdata (éditeur de logiciels) et Otimo (production, stockage et conditionnement de légumes frais).

La valeur de la part du fonds a progressé de plus de 14 % depuis sa création. Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE								
			et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
			31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	
Croissance & Environnement	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	91,27	94,27	90,13	99,68	
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	3,33	6,73	10,14	13,56	
			30/09/14	30/09/15	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	
Nord Cap 4	2013	VL + distributions	97,24	92,69	103,33	109,94	110,06	93,04	97,5	97,77	
		Montant des frais	3,27	6,57	9,97	13,47	16,81	16,87	20,12	20,95	
Nord Cap V	2014	VL + distributions	NA	96,43	100,56	109,83	108,90	111,08	119,69	134,86	
		Montant des frais	NA	3,21	6,61	9,98	13,41	16,84	20,28	23,72	
Nord Cap VI	2015	VL + distributions	NA	NA	97,78	101,68	107,22	136,74	139,08	151,81	
		Montant des frais	NA	NA	3,27	6,73	10,13	13,55	16,96	20,38	
Nord Cap VII	2016	VL + distributions	NA	NA	98,38	97,71	95,82	103,13	110,58	112,27	
		Montant des frais	NA	NA	1,07	3,71	7,11	10,52	13,94	17,37	

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.